

2024

www.acerfsformation.com



Certification qualité  
**QUALIOP** délivrée au titre  
 de la catégorie suivante :  
**ACTION DE FORMATION**



## « Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

### CENTRE AIGUES-VIVES

#### Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER  
 04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13  
[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

Conseiller en formation  
 04 66 29 85 02  
[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)

#### RISQUES PLOMB

A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail – CMR)

#### NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

#### FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
<b>Encadrement cumul de fonctions</b> <b>Encadrement technique</b> <b>Encadrement de chantier</b>	5 jours 35h	11,12,17,18,19 janvier 05,06,12,13,14 février 07,08,13,14,15 mars 11,12,15,16,17 avril 16,17,22,23,24 mai 13,14,17,18,19 juin 04,05,10,11,12 juillet
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	11 et 12 janvier – 05 et 06 février – 07 et 08 mars – 11 et 12 avril – 16 et 17 mai – 13 et 14 juin – 04 et 05 juillet – 01 et 02 août

#### RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
<b>Encadrement cumul de fonctions</b> <b>Encadrement technique</b> <b>Encadrement de chantier</b>	1 jour 7h	19 janvier - 14 février – 15 mars – 17 avril – 24 mai – 19 juin – 12 juillet
<b>Opérateur de chantier</b>		12 janvier – 06 février – 08 mars – 12 avril – 17 mai – 14 juin – 05 juillet – 02 août

<b>FORMATION RISQUE PLOMB</b>	19 et 20 février	25 et 26 avril	15 et 16 juillet
<b>FORMATION ADR Chapitre 1.3</b>	23 février	29 avril	21 juin
<b>Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »</b>	29 et 30 janvier	27 et 28 mai	

**Centre ACERFS Formation certifié**  
**ZA Lallemande, RN 113,**  
**30670 AIGUES-VIVES**

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au Travail



**LES + ACERFS**

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

2024

www.acerfsformation.com



Certification qualité  
**QUALIOP1** délivrée au titre  
de la catégorie suivante :

**ACTION DE FORMATION**



## « Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

### CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

FORMATION PREALABLE		
Catégorie	Durée	Dates
<b>Encadrement de chantier</b> <b>Encadrement cumul de fonctions</b> <b>Encadrement technique</b>	5 jours 35h	<b>08,09,15,16,17 janvier</b> <b>01,02,07,08,09 février</b> <b>04,05,11,12,13 mars</b> <b>04,05,08,09,10 avril</b> <b>06,07,13,14,15 mai</b> <b>03,04,10,11,12 juin</b> <b>01,02,08,09,10 juillet</b>
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	<b>08 et 09 janvier – 01 et 02 février – 04 et 05 mars –</b> <b>04 et 05 avril – 06 et 07 mai – 03 et 04 juin –</b> <b>01 et 02 juillet – 01 et 02 août</b>

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable		
Catégorie	Durée	Dates
<b>Encadrement de chantier</b> <b>Encadrement cumul de fonctions</b> <b>Encadrement technique</b>	1 jour 7h	<b>17 janvier – 09 février – 13 mars - 10 avril –</b> <b>15 mai – 12 juin – 10 juillet</b>
<b>Opérateur de chantier</b>		<b>09 janvier – 02 février – 05 mars - 05 avril –</b> <b>07 mai – 04 juin – 02 juillet – 02 août</b>

FORMATION RISQUE PLOMB	22 et 23 janvier	18 et 19 mars	06 et 07 juin
------------------------	------------------	---------------	---------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3	26 janvier	25 mars	29 mai	03 juillet
----------------------------	------------	---------	--------	------------

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	26 et 27 mars	18 et 19 juillet
---	---------------	------------------

**Centre ACERFS Formation certifié**  
**130 Route de Barjac,**  
**30200 Bagnols-Sur-Cèze**

- Plateforme pédagogique  
Amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée
- Formation enveloppe intérieure,  
Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination  
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail



#### Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

**Découvrez les dates des sessions  
du centre Aigues-Vives  
au dos de cette feuille**

#### Qui est...

##### L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

##### L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

##### L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

##### L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.